

# Chez Airbus, les émissions de chrome VI explosent

Une inspection de l'usine Airbus Atlantic, à Saint-Nazaire, en mai, a révélé des taux d'émissions de ce produit classé cancérigène cent fois supérieures au seuil réglementaire.

Des émissions de chrome VI <sup>(1)</sup> cent fois supérieures au seuil réglementaire ont été détectées, lors d'un contrôle de cabine de peinture, à l'usine Airbus Atlantic, à Saint-Nazaire. Le contrôle a été réalisé du 20 au 23 mai, mais n'a été rendu public que ce week-end. Il est consultable sur la plateforme Géorisques, qui recense tous les rapports d'inspections des installations classées.

Lors de ce contrôle, le flux horaire total de chrome VI pour l'ensemble des points de rejet a été évalué à 31,154 grammes par heure. Un chiffre qui explose les recommandations. « Les émissions atmosphériques de composés de chrome VI issues des activités de peinture sont maintenues en permanence au-delà d'un flux horaire maximal [...] inférieur à 0,3 g/h », précise le rapport.

## Une augmentation du risque de cancer du poumon

Le chrome VI est classé cancérigène pour l'homme par le Centre international de recherches contre le cancer. Il est associé à une augmentation du risque de cancer du poumon chez les travailleurs de certaines industries et également aux cancers du nez et des sinus nasaux.

Interdit par l'Union européenne, le chrome VI est néanmoins autorisé pour certaines industries sur dérogation. Le site nazairien d'Airbus Atlantic compte un important centre de peinture. L'intégralité des pièces des avions passe par un traitement anti-corrosion. Le chrome VI est utilisé dans ce cas car il améliore la dureté des métaux et leur résistance à la corrosion.

Ce rapport a provoqué l'émoi d'associations environnementales



Des émissions de chrome VI cent fois supérieures au seuil réglementaire ont été enregistrées dans l'usine Airbus Atlantic de Saint-Nazaire. Le contrôle a été effectué au niveau des cabines de peinture.

PHOTO : ARCHIVES FRANCK DUBRAY

comme l'AEDZRP (Association environnementale dongeoise des zones à risques). « Il est urgent de faire la lumière sur cette situation ! L'ensemble des rapports de mesures doit être publié, des investigations complémentaires et indépendantes doivent être menées », réclame cette association.

De son côté, la direction d'Airbus souligne que « ces résultats sont

inhabituels et ne correspondent pas aux données que nous enregistrons régulièrement depuis plusieurs années ». L'avionneur a lancé, fin août, une nouvelle campagne de mesures en croisant les résultats de son prestataire habituel avec ceux du contrôle de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire. « Ces nouveaux contrôles ont confir-

mé qu'il existait des écarts entre les deux organismes », indique Airbus Atlantic. Un troisième organisme public va donc être mandaté pour effectuer de nouvelles mesures.

Agnès MÉTAYER.

<sup>(1)</sup> Le chrome VI, ou chrome hexavalent, est le sixième état d'oxydation du chrome.